

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. TASSEZ (procuration à M. THOR)
Mme MARTIN (procuration à Mme JUBLOT)
M. PEREIRA (procuration à M. AUTISSIER)
Mme VEILLAT (procuration à Mme BOUVARD)
Melle ARNAULT (procuration à Mme GRESSIN)

et transmet les excuses de **Madame LEDIEU**.

-

Le Conseil municipal désigne **Madame DORISON** en qualité de secrétaire de séance.

-

Avant de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique aux membres présents que l'Association des Maires de France vient d'adresser un **projet de motion** destiné à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur AUTISSIER propose d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour et indique que ce point sera débattu et soumis à délibération en fin de séance. Il précise que le texte proposé est déposé sur la table.

-

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 22 Mai 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des observations suivantes :

> Page 11 – 8^{ème} alinéa - Monsieur MELLOTT indique qu'il a demandé quelle population stationnait sur l'aire d'accueil d'Aubigny et non quelle était l'origine des gens du voyage qui stationnaient sur l'aire d'accueil.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il s'agirait de cirquadiens qui sont des gens du cirque qui tournent d'une ville à l'autre sur un rayon d'environ 100-150 km. Ce sont des personnes qui ne sont pas de passage mais qui se « sédentarisent en ambulatoire ».

> Page 13 – paragraphe Participation communales aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte-Solange – dernier alinéa

Il convient de lire : « Monsieur MELLOTT explique le vote l'école privée » et non Madame DAUGU...

La dernière phrase est remplacée par : « Il considère que les fonds publics devraient être réservés à l'école publique et que l'augmentation n'était pas nécessaire en rapport avec la conjoncture actuelle ».

> Page 14 – paragraphe Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny – 2^{ème} alinéa

A la fin de la phrase : « Madame DAUGU craint qu'en calculant ... écoles d'Aubigny », il convient d'ajouter : « et cela risque de favoriser l'école privée ».

De plus, elle ajoute que d'après la loi Carle, la Préfecture décide elle-même du montant uniquement lorsqu'il y a contestation entre les communes. Dans le cas présent, il y a contestation avec Concessault donc il y a application de la loi, mais avec les autres communes, il n'y a pas lieu d'appliquer cette règle.

-

Monsieur AUTISSIER donne la parole à Monsieur TURPIN qui rend compte des travaux de la **réunion conjointe des 3° et 4° Commissions en date du 19 mai 2014**, qui ont porté notamment sur les points suivants :

- Aire de jeux : Monsieur TURPIN indique qu'un crédit de 5 000 € a été inscrit au budget communal pour l'acquisition de jeux.

Monsieur AUTISSIER ajoute qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de jeux installés mais plusieurs jeux ont été enlevés pour respecter les normes en la matière.

-

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame GRESSIN qui rend compte des travaux de la **3° Commission en date du 5 Juin 2014** et propose de soumettre au Conseil municipal les projets de délibérations qui s'y rapportent.

> **Règlement intérieur du city stade**

Monsieur le Maire indique qu'il existe des problèmes d'incivilité de la part d'éléments extérieurs, le grillage de clôture a été enfoncé et une voiture s'est introduite sur le city stade. Ces éléments ont motivé la rédaction d'un règlement intérieur plus strict. Jusqu'ici, des consignes étaient données pour surveiller l'équipement mais désormais, il y a aura un support pour verbaliser si besoin était.

Madame GRESSIN ajoute qu'un ordre de priorité a été déterminé pour l'utilisation du city stade afin que les écoles ne rencontrent pas de problème lorsqu'elles arrivent avec des élèves pour occuper le lieu.

Il est demandé de laisser l'interdiction de fumer sur le city stade dans le règlement intérieur.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le projet de règlement intérieur présenté qui régit l'utilisation de cet équipement, en maintenant l'interdiction de fumer sur le site.

> **Mise en place des nouveaux rythmes scolaires et d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi**

Madame GRESSIN explique qu'une étude a été réalisée pour positionner les activités sur un après-midi plutôt que sur le temps de la pause méridienne mais que le coût d'une telle mise en place était plus élevé que celui de la solution retenue.

Il a été envisagé d'ouvrir un accueil de loisirs le mercredi après-midi à la suite d'un questionnaire distribué aux familles. Une demande importante a été enregistrée et le centre de loisirs sera mis en place moyennant un tarif de 6 € la demi-journée. La commune assurera la liaison entre la cantine et le centre de loisirs.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la commune a les tarifs les plus bas du département et qu'il ne faut pas maintenir cette ligne trop déficitaire.

Madame GRESSIN ajoute qu'afin d'être cohérent, il convient de revoir les tarifs appliqués pour le centre de loisirs durant les vacances scolaires pour les mettre en adéquation avec ceux du mercredi après-midi. Ces tarifs seront fixés hors repas, facturé à 3,05 €. Le règlement intérieur est changé pour tenir compte de ces modifications.

Madame CHARON-COLIN indique que le programme projeté pour la mise en place des nouveaux rythmes est satisfaisant avec des activités gratuites. Par contre, elle indique qu'elle regrette que le tarif de restauration scolaire ne soit pas soumis au quotient familial et que l'heure des transports scolaires du mercredi soit fixée à 11 h 30.

Sur ce dernier point, Madame GRESSIN souligne que cet horaire a été imposé par le Conseil Général détenant la compétence en matière de transports scolaires.

Pour ce qui concerne les tarifs de restauration scolaire, il pourra être envisagé de réétudier la question le moment venu.

Monsieur AUTISSIER ajoute qu'il est désresponsabilisant d'instaurer la gratuité tout azimut.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide :

1 - à l'unanimité des membres présents et représentés :

a) d'approuver la mise en place des nouveaux rythmes scolaires selon l'organisation suivante :

- Mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi matin
 - Enseignement le mercredi matin
 - Mise en place de transports scolaires à 11 h 30
 - Mise en place d'un service de restauration scolaire le mercredi midi
 - Ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 avec garderie de 17 h 30 à 18 h 00, limité à 48 places et aux enfants âgés de plus de 6 ans
- b) d'approuver le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) tel qu'annexé à la délibération.
- c) d'approuver les tarifs de fréquentation de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi tels que repris au tableau ci-dessous :

		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
ALBINIEN	QF<335	5,00 €	4,70 €	4,40 €
	335<QF>581	5,50 €	5,20 €	4,90 €
	QF>581	6,00 €	5,70 €	5,40 €
EXTERIEUR	QF<335	8,00 €	7,70 €	5,40 €
	335<QF>581	8,50 €	8,20 €	7,90 €
	QF>581	9,00 €	8,70 €	8,40 €

- d) de modifier les tarifs en vigueur pour les accueils de loisirs ouverts sur les périodes de vacances scolaires comme suit :

				1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
		Q.F.	FatI Caf	Actuel	au 1 ^{er} Sept. Hors repas	Actuel	au 1 ^{er} Sept. Hors repas	Actuel	au 1 ^{er} Sept. Hors repas
Aubigny	Journée	QF<335	5 €	3,20 €	3,95 €	2,90 €	3,45 €	2,60 €	2,95 €
		335<QF>581	3 €	5,20 €	5,95 €	4,90 €	5,45 €	4,60 €	4,95 €
		QF>581		8,20 €	8,95 €	7,90 €	8,45 €	7,60 €	7,95 €
	1/2 journée A partir de 13 h 30	QF<335	2,5 €	2,00 €	3,50 €	1,80 €	3,20 €	1,60 €	2,90 €
		335<QF>581	1,5 €	3,00 €	4,50 €	2,80 €	4,20 €	2,60 €	3,90 €
		QF>581		4,50 €	6,00 €	4,30 €	5,70 €	4,10 €	5,40 €
Extérieurs	journée	QF<335	5 €	6,30 €	7,95 €	5,90 €	7,45 €	5,60 €	6,95 €
		335<QF>581	3 €	8,30 €	9,95 €	7,90 €	9,45 €	7,60 €	8,95 €
		QF>581		11,30 €	12,95 €	10,90 €	12,45 €	10,60 €	11,95 €
	1/2 journée A partir de 13 h 30	QF<335	2,5 €	4,10 €	6,50 €	3,70 €	6,20 €	3,40 €	5,90 €
		335<QF>581	1,5 €	5,10 €	7,50 €	4,70 €	7,20 €	4,40 €	6,90 €
		QF>581		6,60 €	9,00 €	6,20 €	8,70 €	5,90 €	8,40 €

2 - à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) :

- a) de fixer à 3,05 € le tarif du repas lors de la fréquentation de l'accueil de loisirs sur la journée pendant les vacances scolaires
- b) d'approuver la nouvelle rédaction du règlement intérieur des accueils de loisirs pour tenir compte de la mise en place du mercredi après-midi, telle qu'annexée à la présente délibération.

Les membres du groupe « Alternative citoyenne » expliquent leur abstention en raison de l'absence de quotient familial pour ces tarifs.

> Barème accueil périscolaire – Mise en place du quotient familial et règlement intérieur

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mise en place des quotients familiaux repris ci-dessous correspondant à ceux mis en place pour les accueils de loisirs :

Accueil du matin		Accueil du soir	
< 335	0,90 €	< 335	1,80 €
335 < QF < 581	1,10 €	335 < QF < 581	2,30 €
> 581	1,30 €	> 581	2,80 €

Le calcul du quotient familial s'établit selon les modalités de la CAF.

- d'appliquer :

- une pénalité de retard est fixée à 5 € par quart d'heure de dépassement de l'horaire sur l'accueil du soir
- une pénalité de 5 € pour absence d'inscription préalable non justifiée matin ou/et soir

- d'approuver la nouvelle rédaction du règlement intérieur des accueils périscolaires telle qu'annexée à la présente délibération, pour tenir compte de la mise en place du service le mercredi matin et de précisions apportées notamment sur le comportement des enfants, les sanctions mises en place et la gestion des impayés.

-

Madame GRESSIN rend compte ensuite des autres points examinés par la commission :

- récompenses scolaires aux élèves de CM 2 : un dictionnaire d'anglais sera offert aux élèves de CM 2 devant entrer au collège et un livre d'activités aux élèves de CLIS

- barème des classes de neige : le prix du séjour est actuellement fixé à 787 €/élève mais n'est pas définitif. Le barème sera soumis au conseil municipal une fois déterminé de manière définitive.

- restauration scolaire des enfants de maternelle : Madame GRESSIN indique que plusieurs essais ont été réalisés pour envisager d'effectuer, à la demande des parents d'élèves, un seul service pour l'ensemble des enfants de maternelle. Plusieurs solutions ont été essayées sur 4 jours et le résultat d'un essai avec deux services équilibrés d'une quarantaine d'enfants chacun, réalisé aujourd'hui, a donné le meilleur résultat.

Madame GRESSIN indique que 42 inscriptions scolaires ont été prises pour l'année 2014-2015 et que le chiffre se maintient.

-

Monsieur AUTISSIER soumet à ses collègues les autres points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un examen en 8^o Commission en date du 18 Juin 2014.

> Mise en place du périmètre de protection des risques technologiques – Expropriation de la société Rateau

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur DUVAL qui ne prend pas part au vote :

- d'engager la procédure administrative préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité concernant les parcelles sur lesquelles sont implantés les entrepôts de l'entreprise RATEAU jouxtant le site Butagaz, cadastrées :

- ✓ Section BH n° 273 d'une superficie de 1 ha 32 a 18ca
- ✓ Section BH n° 398 d'une superficie de 2 ha 22a 33ca
- de demander à Madame le Préfète du Cher de mener directement cette procédure administrative pour le compte de la commune d'Aubigny-sur-Nère

Monsieur AUTISSIER indique que cette procédure permettra à la société Rateau de se déplacer d'une zone à risque vers une autre zone. Madame la Préfète a suggéré que l'élaboration des dossiers relatifs à cette procédure complexe soit confiée à l'Etat, les frais d'enquête restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire explique que la mesure finale sera prise par la commune mais que le travail à effectuer dans le dossier lui-même sera effectué par les services de la Préfecture.

Monsieur AUTISSIER précise qu'il s'agit dorénavant de la phase active de l'expropriation et qu'il y a eu d'importantes négociations avec la société Rateau à ce sujet. L'opération comprend également la réalisation du barreau routier dont la prise en charge sera source de litige car on ne sait pas à ce jour si les voiries seront à la charge du Conseil Général, de la Région ou de l'Etat.

Dans un premier temps, il est projeté la réalisation du giratoire pour assurer l'entrée sur la parcelle de terrain susceptible de convenir au déplacement de la société Rateau.

Madame CHARON-COLIN demande si la société Rateau est obligée de racheter le terrain à la commune quel qu'en soit le prix ?

Monsieur AUTISSIER répond qu'une évaluation du transfert a été proposée en 2012 qui sera indiquée à l'entreprise Rateau en fin de procédure d'expropriation. Cette évaluation peut être contestée par l'entreprise devant la juridiction compétente. Les négociations quant au prix des terrains seront à revoir au moment opportun. La seule chose sûre dans cette affaire est que l'entreprise Rateau doit sortir du périmètre de protection Butagaz d'ici 2017. L'enfouissement du stockage de gaz est prêt à être réalisé.

Madame CHARON-COLIN demande qui est en tort de la commune ou de l'entreprise si le déménagement n'a pas lieu dans le délai prescrit.

Monsieur le Maire répond que cela ne sera pas la commune mais que des retards dûs à des événements extérieurs peuvent être enregistrés et seront consignés. A l'heure actuelle, les négociations sont en cours et devraient se prolonger encore quelques temps.

> Révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées- Arrêt du projet

Monsieur MELLOTT indique que la majorité de la procédure s'est déroulée en 2013 et que par conséquent le groupe « Alternative citoyenne » s'abstiendra sur cette délibération.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) :

- 1 – pour la révision du PLU :
 - de tirer le bilan de la concertation en approuvant l'analyse des observations recueillies et présentée par le Maire.
 - de clore la phase de concertation.
 - d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubigny-sur-Nère
 - que le projet du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :
 - ✓ au Préfet,
 - ✓ aux services de l'Etat
 - ✓ aux personnes publiques associées autre que l'Etat
 - ✓ aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande
 - ✓ aux maires des communes limitrophes qui en ont fait la demande
 - ✓ aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande
 - que la présente délibération, conformément à l'article R 123-18 du Code de l'urbanisme, sera affichée pendant un mois en mairie et sera transmise en sous-préfecture accompagnée du plan local d'urbanisme.

- 2 – pour le zonage d'assainissement des eaux usées :

- ✓ d'arrêter le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées.
- ✓ de décider le lancement de l'enquête publique conjointement à celle de la révision du plan local d'urbanisme, qui se déroule au cours du 2^{ème} semestre 2014.

> **Affichage sur les panneaux implantés aux entrées de ville**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de permettre à des annonceurs d'utiliser les panneaux publicitaires 4m x 4m implantés aux quatre entrées de ville, en dehors des périodes d'affichage municipal, aux conditions suivantes :
 - obtenir l'accord de la mairie sur le projet d'affiche concernant des manifestations organisées sur le territoire de la Commune
 - verser une participation de 100 € couvrant les frais de pose de l'affiche par les services municipaux (colle et personnel) et l'utilisation de moyens spécifiques (nacelle)

Madame RENIER rappelle qu'initialement, ces panneaux étaient prévus pour assurer la promotion des fêtes franco-écossaises. Le fait de permettre aux associations de les utiliser démontre que notre ville est animée.

Monsieur le Maire confirme que la communication est un élément essentiel et qu'il est apparu anachronique que les affiches du Marché de Noël soient encore en place au mois d'avril. Il est important de donner une image dynamique de la ville.

> **Formations des élus**

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) :

- d'approuver la prise en charge de la formation des élus aux conditions suivantes :
 - ✓ agrément des organismes de formations
 - ✓ dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
 - ✓ liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
 - ✓ répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus
 - ✓ durée maximum de 18 jours de formation par élu sur toute la durée du mandat

- de prendre acte du montant des crédits ouverts pour la formation des élus au budget primitif 2014 s'élevant à 3000 €, soit un montant de 103,44 € par conseiller municipal pour les frais de formation hors indemnisation éventuelle de la perte de revenu des conseillers municipaux. Au sein de chaque groupe politique, la somme individuelle attribuée à chaque conseiller appartenant à ce groupe peut être reportée sur un autre membre du groupe à la condition de ne pas excéder le montant global attribué à chaque groupe.

Monsieur AUTISSIER indique qu'un élu du groupe « Alternative citoyenne » a demandé un remboursement de frais de formation et qu'à la suite de cette demande, un calcul a été effectué pour déterminer le montant auquel chaque groupe pouvait prétendre pour la formation.

C'est sur cette somme, fixée à 413.76 € pour le groupe « Alternative citoyenne » que sera prélevé le remboursement des frais de formation présentés par Monsieur MELLOTT.

Monsieur le Maire ajoute que le groupe « Ensemble pour Aubigny » n'a pas à ce jour utilisé le montant qui lui est attribué car la formation a lieu en interne par du personnel communal, formation à laquelle ont été conviés les membres du groupe « Alternative citoyenne », que certains ont accepté de suivre.

Madame CHARON-COLIN indique que la somme de 3 000 € inscrite au budget pour la formation des élus semble un peu juste.

Madame AUTISSIER répond que cette formation a lieu pour la première fois au sein du conseil municipal, une somme a été inscrite au budget mais il pourra être envisagé d'en repenser le montant l'année prochaine.

Madame RENIER confirme qu'il serait bien de revoir ce montant à la hausse au prochain budget.

Monsieur AUTISSIER annonce qu'un nouveau cycle de formation sera programmé au mois de septembre prochain.

Monsieur MELLOTT rappelle que cette dépense est une dépense obligatoire des communes et qu'elle doit représenter 20 % de l'indemnité versée aux élus.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là de la somme maximum susceptible d'être inscrite.

> Règlement intérieur du marché hebdomadaire – Modification

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la nouvelle rédaction du règlement intérieur du marché hebdomadaire, modifiant notamment les horaires du marché, le pourcentage de surface commerciale attribué aux abonnés, la durée de l'abonnement, la longueur des étals et l'approbation du syndicat des commerçants non sédentaires pour la fixation des tarifs.

> Remboursement de sinistre

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de prendre acte de l'encaissement d'un chèque établi par la société d'assurances GROUPAMA, d'un montant de 437 ,85 € représentant les frais de remplacement d'une borne butoir Grande Ruelle endommagée par un véhicule.

> Tarif d'occupation du centre socio-éducatif par l'association Aubigny Danse

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de ramener le montant à encaisser au prorata du temps d'occupation réel de la salle par l'association, ce qui fixe la somme à 165 €.

Madame DAUGU s'étonne qu'une somme ait été demandée à une association pour l'occupation de cette salle.

Madame BOUVARD indique que cela concerne des adultes.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'adhérents adultes et que cette participation a été fixée sur proposition de l'association. Lorsqu'il s'agit d'adhérents jeunes, la situation n'est pas vue de la même manière. Le montant à encaisser tient compte du manque à gagner subi par l'association lors du blocage de la salle par la commune pour l'organisation d'une manifestation.

> Terrasse de l' « Entrepotes » : tarif de branchement électrique

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame BOUVARD qui ne prend pas part au vote, de fixer à 1,50 €/jour le tarif du branchement électrique pour les terrasses de cafés et restaurants.

Monsieur TURPIN précise que le restaurant « Le Bien Aller » disposera d'à peu près la même surface sur le square des Dames.

Monsieur le Maire confirme qu'il a été autorisé d'implanter quelques tables et parasols sans publicité pour agrémenter cet espace un peu minéral. Cela crée une animation en centre ville avec toutes les terrasses ouvertes dans cette rue.

Il est précisé que toutes ces terrasses sont soumises au droit de terrasse calculé sur un même tarif au m².

Monsieur DECROIX indique qu'il est favorable à ce système mais qu'il craint pour la sécurité lors de la traversée de la rue.

Monsieur AUTISSIER partage cette peur et a suggéré de repositionner rue des Dames deux des coussins berlinois qui sont enlevés sur le tronçon entre le giratoire Chazereau et le Pont de Pierre. En effet, ces équipements ne résistent pas au flux de circulation de la RD 940 (1400 poids lourds/7000 véhicules jour), il a donc été décidé de les retirer et d'engager une réflexion avec le Conseil Général pour la sécurisation de cette partie dangereuse. Une réunion sur le sujet est programmée le 30 juin prochain. Ces coussins berlinois avaient été mis en place en attendant l'implantation de plateaux surélevés mais les dégâts ont été plus rapides que prévus et leur enlèvement a été décidé pour les sauvegarder et les réinstaller à d'autres endroits. Il s'avère que le fond de route devant la Poste est dégradé et qu'il ne pourra recevoir un plateau surélevé sans être auparavant décaissé puis remonté. Il faut préciser que les plateaux surélevés ont une durée de vie de 7 à 10 ans maximum.

Madame DAUGU indique que la pose de radars contribuerait à ralentir le trafic.

Monsieur AUTISSIER confirme qu'il faut trouver une solution depuis la Poste jusqu'au Mail Guichard.

Monsieur AUTISSIER indique que l'installation de radars relève de la compétence de l'Etat.

Madame RENIER ajoute que les radars n'empêchent pas les accidents.

Pour répondre à Monsieur DECROIX, Monsieur le Maire propose qu'un des coussins berlinois retirés soit installé dans la descente de la rue des Dames.

Madame DAUGU précise que l'installation d'un seul coussin berlinois risque de créer une chicane.

Monsieur AUTISSIER répond qu'il est possible d'en implanter deux.

Madame RENIER ajoute que la sortie de l'école maternelle rue des Stuarts est un endroit particulièrement dangereux également.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il y a moins de poids lourds sur cette voie et qu'ils ne sont pas lancés de la même manière.

Le danger est incontestable mais la solution n'est pas évidente pour ralentir la circulation.

A la demande de Madame CHARON-COLIN, Monsieur AUTISSIER précise qu'en ce qui concerne la rue des Dames, cette voie relève de la compétence de la commune et que par conséquent les coussins peuvent être implantés rapidement.

Madame RENIER précise qu'il serait judicieux que ces installations soient effectuées avant les Fêtes Franco-Ecossaises et les matchs de football.

> Renouveaulement du dispositif « Passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « Vacances pour tous »

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de renouveler l'opération « Vacances pour tous », dispositif composé de deux volets permettant d'offrir pour la période du Lundi 7 Juillet au Vendredi 29 août 2014 des possibilités de distraction financièrement accessibles à tous, à savoir :

1/ volet « Passeport pour les jeunes » pour les enfants de 6 à 16 ans révolus ouvrant droit

- à la gratuité de la piscine des Etangs

- à six entrées offertes au cinéma Atomic

- à trois entrées gratuites à la patinoire pendant l'hiver 2014-2015

2/ volet « sorties » consiste à organiser trois sorties d'une journée au cours de l'été prises en charge par le C.C.A.S. Cette année, il est proposé :

- Une journée au PAL

- Une journée à PARIS (bateau-mouche et musée Grévin)

- Une journée à DAMPIERRE EN BURLY (Centre aquatique Val d'Oréane et visite du musée du cirque et de l'illusion)

Les familles pouvant bénéficier du dispositif sont celles dont les conditions de ressources ne dépassent pas le barème CNAF pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

Monsieur PARKITNY précise que 70 passeports concernant 40 familles ont été délivrés l'année dernière. Il a été enregistré 368 entrées à la piscine et 87 entrées au cinéma. Pour ce qui concerne les sorties organisées au cours de l'été, la participation est d'une trentaine de personnes et le CCAS prend en charge une partie du coût à hauteur de 10 €, le solde étant laissé à la charge de la famille.

Madame RENIER rappelle que ce dispositif est mis en place depuis 2009.

> Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur AUTISSIER soumet ensuite au Conseil municipal le projet de motion qu'il a proposé d'ajouter à l'ordre du jour en début de séance.

Il indique que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

La multiplicité des contraintes qui limitent nos leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale) conduira inéluctablement à des arbitrages douloureux au détriment de l'investissement et des services publics locaux.

Pourtant, malgré les attaques dont sont victimes les collectivités et les élus locaux sur le niveau de leurs dépenses et la qualité de leur gestion, ils recherchent en permanence la façon la plus efficace de faciliter la vie quotidienne des habitants et assurer les services publics indispensables.

Aussi, nos concitoyens doivent aujourd'hui savoir que cette baisse massive et brutale de nos dotations aura inéluctablement une double conséquence :

- sur la qualité des services essentiels rendus à la population
- sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi

L'Etat ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

Le Conseil Général ne participe plus aux projets des collectivités comme il le faisait auparavant. En effet, il était possible d'obtenir 30 % du Conseil Général et 20 % de la Région pour financer la plupart des dossiers, ce qui permettait de faire travailler le secteur du BTP. Aujourd'hui, les entreprises ne disposent plus de ce carnet de commandes et par voie de conséquence n'embauchent pas. La problématique de l'apprentissage résulte du fait que le nombre d'entreprises diminue et qu'elles n'ont pas de perspectives de travail.

Madame DAUGU demande une suspension de séance à 21 h 45.

Madame DAUGU indique que le groupe « Alternative citoyenne » a décidé de voter Pour cette motion, notamment pour soutenir les arguments avancés sur les artisans, les petites entreprises, les commerçants qui ont du mal à embaucher, notamment des apprentis. Elle souligne par conséquent l'importance d'insérer une clause sociale dans les appels d'offres.

Monsieur AUTISSIER approuve à condition que cela ne soit pas trop contraignant.

Madame DAUGU répond qu'il n'y a pas de raison.

Monsieur le Maire indique que la commune adhère à cette motion par la force des choses pour relancer l'économie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de motion adressé par l'Association des Maires de France.

-

Monsieur le Maire souhaite **rendre hommage à Monsieur Jean ROBLIN**, décédé il y a quelques jours, qui a été inhumé dans la plus grande simplicité et sans manifestation officielle. C'était quelqu'un de discret, droit dans sa vie personnelle et qui avait eu le mérite de mettre en place la PAIO, l'association d'insertion avec Monsieur CHARPENTIER.

Au nom de tous les Albiens et au nom du Conseil municipal, je demande une minute de silence.

-

Monsieur AUTISSIER félicite **l'association de Football qui a reçu le Label fédéral des écoles de football**, niveau espoir. Le club avait été élu Club référent du département lors d'une remise de prix à Vierzon : 1^{er} prix pour l'organisation et la convivialité. Certains de ses bénévoles ont été nommés comme étant des bénévoles tout terrain. Le club gère 230 enfants à l'heure actuelle et l'équipe 1^{ère} monte d'une division cette année.

Monsieur le Maire se réjouit de voir des associations qui fonctionnent bien, cela repose sur un bénévolat actif mais vieillissant.

-

Le Conseil municipal est informé de la **venue de la CABAT (Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre)** à Aubigny. Ce groupe vient depuis trois années. Ils ont été reçus au CREPS en présence du Ministre.

Monsieur le Maire indique qu'il a été agréablement surpris de toutes les avancées réalisées vis à vis de tous ces blessés placés sous la responsabilité du Colonel MALOU. Chaque année, le groupe est différent et cette année, les gens de la CABAT étaient accompagnés d'un groupe militaire dit « XV du Pacifique » des Iles Wallis et Futuna. Ce groupe est formé d'une sélection des meilleurs joueurs de rugby originaire des différentes îles du Pacifique au sein des forces armées. Ils ont donné des leçons de rugby aux jeunes joueurs Albiens sur le stade du parc des sports et leur ont appris le haka.

Les membres du groupe ont fait savoir qu'ils étaient ravis de l'accueil qui leur a été réservé à Aubigny. Ils projettent de revenir l'année prochaine pendant 4 semaines, ce qui n'est pas sans intérêt pour l'occupation du CRJS. Pour l'avenir, un grand centre doit être réalisé sur Fontainebleau et on espère que cela ne nous sera pas préjudiciable.

Madame RENIER souhaite qu'un vin d'honneur soit organisé à leur arrivée lors de leur prochaine venue. Cela permettrait de bénéficier d'un moment d'échange privilégié avec eux. Elle regrette qu'une communication plus importante n'ait pas été réalisée sur l'évènement avec le XV du Pacifique.

Monsieur AUTISSIER indique que le staff s'est réuni dans la salle du Conseil municipal. Lors de leur rencontre avec Monsieur le Ministre, ce dernier a annoncé que les prothèses dont auraient besoins les blessés de guerre allaient être remboursées sur la même base que le public, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Un gros travail sur la psychologie a été effectué en réunion au cours de leur séjour.

-

Monsieur le Maire communique à ses collègues le **calendrier des prochaines manifestations** :

Samedi 28 JUIN 2014	Eglise Saint-Martin	Concert Trompes de Chasse organisé par le Comité des Fêtes
Vendredi 4 JUILLET 2014 à 20 H 00	Salle du Château 1 ^{er} étage	Concert d'Aimée Allen
Samedi 5 JUILLET 2014 à 20 H 30	La Forge	Ibiza sur Nère (soirée boîte de nuit) Monsieur PARKITNY précise que cette programmation a été faite dans la perspective de permettre aux jeunes de fêter ensemble la fin de l'année scolaire et l'obtention des diplômes.
Dimanche 6 JUILLET 2014	Eglise Saint-Martin	Concert harpe, flûte, orgue organisé par le Comité des Orgues
VENDREDI 11 – SAMEDI 12 et DIMANCHE 13 JUILLET 2014	25 ^{ème} Anniversaire des FETES FRANCO ECOSSAISES	Vendredi soir dans les Grands Jardins : Celkilt Samedi : Marché médiéval Aubigny Auld Alliance Tatoo soir : Ripailles (13€/personne) Spectacle musicale et spectacle de feu Dimanche : Marché médiéval 15 H 00 Cortège historique personnages costumés Dimanche :

		Midi : Ripailles après-midi : Cortège historique Spectacle équestre (Sanabra) Soirée Omelettes écossaises 21 H 00 Soldat Louis Caserne des pompiers : Traditionnel bal des pompiers
LUNDI 14 JUILLET 2014	Cérémonie patriotique	9 H 45 Rassemblement Champ de Mars 10 H 00 Revue du Corps des Sapeurs-Pompiers Aubigny-Oizon et de leurs véhicules, avec la participation du Pipe Band et de la Fanfare de Blancafort Remise de décorations aux Sapeurs Pompiers 10 H 30 Cérémonie aux Monument aux Morts – Dépôt de gerbes 10 H 45 Retour rue des Dames – Rue du Prieuré avec présentation par le Chef de Corps Apéritif républicain offert par la Municipalité dans les Grands Jardins Feu d'artifice
VENDREDI 25 JUILLET 2014	Maison François 1 ^{er}	Vernissage de la 3 ^{ème} partie des expositions « Art et Beauté de la Chasse et de la Nature » intitulée « <i>Autumnus</i> »
SAMEDI 26 JUILLET à 10 H 30	Salle du Château 1 ^{er} étage	Vernissage exposition de peintures et sculptures proposée par l'association « L'Ornithorynque »

Monsieur GRESSET rappelle qu'il manque encore trois ou quatre personnes pour encadrer les groupes du samedi matin jusqu'au dimanche soir.

Madame RENIER rappelle que la municipalité récompense les lauréats aux examens de fin d'année ayant obtenu une mention particulière (TB pour le BAC ou toute autre distinction particulière sur un les autres diplômes).

A la demande de Madame DAUGU, Monsieur GRESSET confirme que des groupes se produiront dans des quartiers extérieurs à l'occasion des Fêtes Franco-Ecossaises.

Monsieur AUTISSIER indique que certains riverains de la caserne des pompiers ont suggéré que le bal se déroule à La Forge.

Monsieur GRESSET répond que, lors d'une réunion avec les sapeurs pompiers cette semaine, ils ont fait savoir qu'ils étaient très attachés à ce que le bal soit organisé à la caserne.

Le calendrier des réunions s'établit comme suit :

- Jeudi 17 Juillet 2014 à 20 H 00 : 8° Commission (Finances)
- Jeudi 24 Juillet 2014 à 20 H 30 : Conseil municipal

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 00.

